

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Novembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEBRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

Sont absents : DELOM Florence représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, RAYNAL Géraud représenté par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 19 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 14 novembre 2024

Délibération n° 2024-067 – Demande de subvention Banque des Territoires – Ilot OUSTALNIOL

Vu la délibération n°2024-052 décidant de la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Cantal Ingénierie et Territoires pour la rénovation et la restructuration globale de l'îlot convivial OUSTALNIOL du centre-bourg de Saint-Paul-des-Landes.

Vu la délibération n°2024-060 concernant la demande de financement dans le cadre du dispositif ACTEE+ / fonds CHÊNE 4.

Concernant le projet de rénovation et restructuration globale de l'îlot convivial OUSTALNIOL qui consiste en :

La réhabilitation de la toiture de la salle polyvalente (étanchéité, amiante -, isolation), **la rénovation énergétique globale du bâtiment, et la sécurisation notamment des entrées et sorties du bâtiment et ses abords**, besoins les plus urgents aujourd'hui.

La transformation du grand parking en espace à usage mixte

Le parking conservera ses places, néanmoins une partie pourra être couverte dans le but de pouvoir abriter des événements, notamment le marché communal et autres manifestations ponctuelles. Cette fonctionnalité sera réversible et permettra de conserver l'usage de stationner à défaut d'événements.

Une réflexion plus large sur l'îlot Oustalniol et son articulation avec le centre-bourg notamment la place de l'église.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024



ID : 015-211502042-20241119-DEL_2024_067-DE



Considérant que les dépenses liées aux études préalables nécessaires, estimées par Cantal Ingénierie et Territoires à 77 300,02 € H.T. soit 92 760,02 € T.T.C. et peuvent être, en partie, prises en charge par la Banque Des Territoires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention auprès de la Banque Des Territoires,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessous,
- D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Dépenses		Recettes		
Montant estimé (HT)		Montant estimé (HT)		
Audit énergétique	10 000 €	Banque Des Territoires	38 650,01 €	50 %
Etude de structure	5 000 €	ACTEE+ Demande déposée le 18/09/2024	23 190 €	30 %
AMO	2 500,02 €	Autofinancement	15 460,01 €	20 %
Etude programmiste	59 800 €			
Total HT	77 300,02 €	Total HT	77 300,02 €	
		Total TTC	92 760,02 €	

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
 Au registre sont les signatures.
 Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

